

découragement d'installer. Le phénomène peut aussi se produire au Canada. Pas qu'il existe nécessairement des raisons pour que le découragement s'installe ici, mais c'est du domaine du possible. J'exhorte donc le gouvernement à s'arrêter non seulement aux crises mais aussi aux richesses que recèlent le cœur et l'esprit des hommes qui veulent servir leur société. Des « perspectives-vieillesse » pourraient beaucoup accomplir dans ce sens.

• (1800)

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulee. Je quitte donc le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir, alors que la Chambre sera saisie d'une motion des voies et moyens de l'honorable ministre des Finances.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

[Traduction]

—Monsieur l'Orateur, la première fois que j'ai parlé à la Chambre à titre de ministre des Finances, en février dernier, j'ai dit que l'emploi était, selon moi, la question la plus urgente. Je n'ai pas changé d'avis. L'économie ne marche pas aussi bien qu'elle le devrait s'il y a au Canada des hommes et des femmes qui cherchent du travail sans pouvoir en trouver. La recherche d'un emploi est un problème humain. Le présent budget a pour objet essentiel d'apporter une solution à ce problème; de renforcer l'économie canadienne—autrement dit, de fournir les stimulants qui permettront à l'industrie canadienne de croître, de soutenir la concurrence, et de fournir des emplois.

Ce n'est qu'en accélérant la croissance de l'économie que l'on parviendra à éponger l'augmentation annuelle énorme de la population active, dont le rythme va se maintenir pendant plusieurs années encore. C'est la croissance économique qui créera des emplois. Je veux parler de croissance dans le secteur privé. Je veux parler d'emplois véritables, pas d'emplois temporaires, mais d'emplois qui durent et qui satisfont. J'estime que s'est sur l'expansion de l'industrie canadienne et sur l'engagement du monde des affaires qu'il nous faut compter pour fournir ces emplois.

S'il est si important que nous fassions le point maintenant, c'est que le monde est aux prises avec des bouleversements d'une portée immense dont il est difficile de prévoir le résultat. Le rythme déjà rapide du progrès technologique va s'accroissant, et il entraîne des modifications considérables dans nos vies, dans nos méthodes de production et dans nos procédés commerciaux. Les socié-

[M. Kaplan.]

tés géantes multinationales en sont venues à assumer un rôle de plus en plus dominant sur la scène économique mondiale, ainsi que dans l'économie canadienne. Je crains que le monde ne soit en train de se transformer en gigantesques blocs commerciaux, ce qui revêt une importance énorme pour la grande nation commerçante qu'est le Canada. De plus, la position concurrentielle relative des divers pays se modifie elle aussi de façon très marquée. Voilà la dure réalité que recouvrait la crise monétaire internationale qui a atteint son point culminant, l'été dernier, dans l'adoption par les États-Unis d'une série de mesures destinées à arrêter la détérioration de leur position concurrentielle.

Étant donné que tous ces éléments ont de profondes répercussions sur l'avenir de notre pays, nous ne ferons qu'agir avec bon sens et réalisme si nous regardons dans une nouvelle optique la situation et si nous cherchons à trouver les politiques qui serviront au mieux nos intérêts à long terme.

Ce que je vais m'efforcer de faire ce soir, c'est de rassembler toutes les conditions qui permettront à l'industrie canadienne de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Notre aptitude à accéder aux marchés mondiaux est la condition essentielle de la réussite de toute politique industrielle concentrée sur l'expansion et sur les emplois.

Je cherche à assurer un rythme d'expansion industrielle qui ne risque pas d'aggraver les pressions inflationnistes de l'économie ni d'augmenter le coût de la vie. Notre gouvernement s'est engagé à assurer une stabilité raisonnable des prix. Je me dois ce soir de proposer des moyens de rendre justice aux Canadiens qui ont été touchés par la vie chère et qui n'ont aucun moyen d'y faire face. Je parle de ceux qui sont à la retraite, qui ont cessé de travailler, ainsi que de nos anciens combattants et de leur famille.

• (2010)

J'ai déclaré une fois à la Chambre qu'un ministre des Finances n'est pas un tsar de l'économie. Il est vrai que par le truchement de ses politiques financières, le gouvernement fédéral peut et doit jouer un rôle primordial pour orienter l'économie. Il importe de comprendre, toutefois, que certains éléments limitent réellement les moyens du gouvernement fédéral, chargé à lui tout seul de toujours garder l'économie sur la bonne voie.

Les politiques et programmes des provinces et des municipalités ont une énorme incidence sur l'économie, étant donné qu'au total, leurs recettes et leurs dépenses dépassent largement celles du gouvernement fédéral. Là aussi, dans notre système de libre-entreprise, la tendance de notre économie est fonction des décisions d'ordre commercial et financier qui sont prises au jour le jour par des millions de Canadiens. Bien entendu, notre économie est également très influencée par des forces étrangères. La difficulté que posent la prévision et la correction des effets de toutes ces forces sur notre économie est encore aggravée par le manque général de renseignements d'ordre économique. Pour toutes ces raisons, il est logique que le gouvernement soit prêt à réviser périodiquement ses politiques fiscales chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

[Français]

Mais il est d'autres circonstances où il faut envisager les budgets dans une perspective plus large, orientée davantage vers l'avenir. Les budgets doivent parfois cerner des problèmes fondamentaux et à long terme reliés à la structure même de l'économie. Dans mon exposé budgétaire de ce soir, monsieur l'Orateur, je proposerai une révision majeure de notre régime fiscal, révision destinée à raffer-

mir notre économie de façon qu'elle réponde mieux aux besoins de notre population des années à venir.

Les budgets, cependant, ne doivent pas porter uniquement sur l'économie prise dans son ensemble. Ils doivent aussi tendre à améliorer le sort des Canadiens en tant qu'individus, et surtout des Canadiens qui sont moins bien pourvus. Au fil des années, nous avons fait d'énormes progrès au Canada en vue de l'élaboration d'un régime social qui traite tous les citoyens avec justice et équité. Nous nous devons de progresser encore davantage dans cette voie à l'avenir.

[Traduction]

Je passe maintenant à une revue de la situation économique. Je me propose d'être bref vu qu'on a déjà déposé, pour la gouverne des députés, l'étude très complète intitulée «Compte rendu de la situation économique». Ce document contient une foule de renseignements et sera pour les députés, je l'espère, un ouvrage de référence utile. Je me bornerai ce soir à mentionner certains faits saillants de notre expérience récente.

L'économie

En 1971, l'économie canadienne a fourni à la population beaucoup plus de biens de services et d'emplois qu'en 1970. Cette amélioration est due pour une bonne part aux politiques expansionnistes du gouvernement.

Les revenus des particuliers ont augmenté plus rapidement en 1971 à cause de l'accroissement de l'emploi, des taux de salaire et des revenus agricoles. Par suite de la baisse des impôts sur le revenu des particuliers, l'an dernier, les revenus nets des Canadiens, déduction faite des impôts, se sont élevés beaucoup plus rapidement que les revenus bruts. Une hausse des versements effectués par le gouvernement aux termes de divers programmes culturels, éducatifs et d'assistance sociale a contribué à cette augmentation. Grâce à une meilleure situation financière, les contribuables ont été en mesure d'emprunter et de dépenser davantage. C'est ce qu'ils ont fait. Cependant, tout en consommant beaucoup plus, ils ont accru leurs épargnes et ont réduit leurs dettes par rapport à leur revenu. Ainsi, en dépit d'une consommation bien supérieure, leur situation financière était beaucoup plus forte à la fin qu'au début de l'année. Cela signifie que les consommateurs dépenseront probablement encore davantage cette année.

Le nombre de mises en chantier en 1971 a été sans précédent. La SCHL s'est intéressée particulièrement aux logements pour les économiquement faibles. Le financement privé de l'habitation s'est accru de façon spectaculaire et a donné une forte impulsion dans ce secteur de l'économie.

[Français]

Monsieur l'Orateur, les exportations se sont encore accrues en 1971 malgré la baisse des taux d'expansion sur nos principaux marchés européens et asiatiques et d'événements inquiétants sur la scène du commerce international durant le dernier semestre de l'année. Comme on pouvait s'y attendre, l'essor extraordinaire de 1970 ne s'est pas renouvelé, mais la hausse des exportations de nombreux produits tels que le fer, l'acier, les automobiles, le pétrole, le gaz, le bois d'œuvre et le blé, a été particulièrement remarquable.

Les importations ont réagi au regain de vie de l'économie canadienne et ont connu une hausse très rapide. Cette accélération a été le fait de toute une gamme de produits, notamment les carburants et les lubrifiants, les matériaux industriels et les articles de consommation domestique.

Les importations de machinerie et d'équipement sont demeurées au ralenti durant les six premiers mois de l'année, mais ont accusé une montée en flèche au cours du dernier semestre.

Cette hausse rapide des importations s'est traduite par le déclin de l'excédent de notre balance commerciale en 1971. Simultanément, le déficit traditionnel de nos services a poursuivi sa montée constante. En combinant les biens et les services, on peut dire qu'en 1971 nous avons eu un excédent comptable pour la deuxième année consécutive, mais qu'il a été nettement inférieur à celui de 1970. Dans nos échanges avec les États-Unis, le déficit de notre balance courante a accusé une hausse modérée, soit plus d'un tiers de milliard de dollars en 1971.

La productivité fut à la hausse l'an dernier, mais le secteur de l'emploi a aussi connu une accélération de croissance remarquable. Nous avons aussi été témoins d'une reprise notable de l'investissement dans les stocks à mesure que l'année avançait. Le coefficient inventaires-ventes demeure encore faible par rapport à des normes précédentes, même si l'on tient compte du fait que la technologie nouvelle permet certaines économies d'inventaires. La hausse de la demande n'a pas encore atteint le point, toutefois, où elle entraînerait une expansion considérable des immobilisations commerciales.

Même si l'on a créé en 1971 deux fois plus d'emplois qu'en 1970, ce n'est que dans les derniers mois de l'année que la création d'emplois a dépassé l'augmentation très rapide de la main-d'œuvre. Depuis septembre, le taux de chômage est à la baisse. Il est encore trop élevé, et le gouvernement donne la priorité aux mesures visant à réduire sensiblement le nombre des chômeurs.

[Traduction]

Les prix et les revenus ont manifesté des tendances variées l'an dernier. Le revenu du travail, par employé, a augmenté pour la deuxième année consécutive à un rythme plus lent que durant l'année précédente. Ce rythme a toutefois été plus rapide que ceux de la productivité et du coût de la vie réunis. Les bénéficiaires ont augmenté depuis leurs faibles niveaux de l'année précédente. L'indice des prix à la consommation a subi l'influence marquante de la forte hausse des prix des aliments, qui ont été contenus au début de l'année du fait d'une guerre des prix entre les magasins d'alimentation à succursales multiples, mais qui ont augmenté rapidement par la suite. Toutefois, même en faisant exception des prix des aliments, on a noté des indices évidents d'une accélération de la hausse des prix à mesure que l'année a tiré à sa fin.

Dans son ensemble, la politique financière du gouvernement est demeurée expansionniste, appuyée en cela par la politique monétaire. Cette dernière a créé l'an dernier des conditions de crédit favorables à l'expansion économique et à une atténuation des pressions à la hausse sur la valeur du dollar canadien. La masse monétaire a augmenté considérablement. Les taux d'intérêt, qui ont un peu varié au cours de l'année, se sont en moyenne établis à des niveaux nettement inférieurs à ceux de l'année précédente et à des niveaux plus bas à la fin de l'année qu'au début. Cette année, l'expansion rapide des agrégats monétaires s'est maintenue. On a récemment noté une certaine hausse des taux d'intérêt tant au Canada qu'aux États-Unis. A tout prendre, la valeur du dollar canadien demeure ferme.

• (2020)

Pour résumer, l'expansion de l'économie canadienne est ferme et stable, même si au début de l'an dernier il régnait

une incertitude générale quant à l'avenir. Cet état d'incertitude s'est accru à la suite de la crise économique qui a sévi à l'échelle mondiale en août dernier. L'accord Smithsonian, conclu en décembre dernier ainsi que d'autres facteurs, particulièrement les mesures expansionnistes adoptées par mon prédécesseur, l'actuel ministre de la Défense nationale, ont beaucoup contribué à dissiper cette incertitude. On décèle chez la population un sentiment de confiance grandissant, et, pleinement fondé, à mon avis. Ce n'est pas là un point de vue exprimé à la légère et qui fait abstraction des vrais problèmes. Certes, nous devons toujours nous efforcer de réduire le taux du chômage et de contenir les prix. Mais il est indiscutable que l'économie progresse et se raffermi. La confiance est un sentiment contagieux et je crois qu'elle se répand.

[Français]

Cette année, monsieur l'Orateur, le gouvernement étendra la portée de ses programmes d'emplois d'été destinés aux jeunes. Nous sommes ici devant un problème qui pose un défi. Ces dernières années, il y a eu de plus en plus d'étudiants qui sont sortis des écoles à la fin du printemps et se sont cherché des emplois intéressants et bien rémunérés. Cette année-ci, environ 1,400,000 étudiants de 16 ans et plus commenceront à chercher un emploi ou à demander à la collectivité de leur fournir une occupation intéressante et utile pendant l'été. C'est presque le triple du nombre enregistré il y a dix ans seulement. La plupart de ces jeunes gens occuperont des emplois productifs dans un secteur privé en expansion. Pour la deuxième année, toutefois, divers programmes dans le cadre du programme fédéral « Perspectives-Jeunesse », de même que certains programmes provinciaux du même genre, contribueront à satisfaire aux demandes d'emploi cet été.

J'aimerais parler aussi des améliorations appréciables que le gouvernement vient de proposer au programme de formation de la main-d'œuvre. Ces modifications augmenteront sa souplesse et son efficacité. A ce sujet, le programme de formation en cours d'emploi, lancé à titre d'essai l'automne dernier, a reçu un accueil enthousiaste et le gouvernement a versé 50 millions de dollars à cette fin. Je suis persuadé que cette formation à pied d'œuvre deviendra un élément permanent et de plus en plus efficace de notre politique globale de formation de la main-d'œuvre.

[Traduction]

Permettez-moi maintenant de faire une brève revue de certains nouveaux éléments importants dans nos relations fiscales avec les provinces. Il va sans dire que le plus important a été la récente adoption par le Parlement de la nouvelle loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. L'adoption du bill C-8 est le couronnement d'une longue période de consultations intensives avec les provinces.

Nous avons maintenant étendu la durée et la portée des dispositions en vertu desquelles le gouvernement fédéral et les provinces se partagent sur une base coopérative le champ de l'impôt sur le revenu des particuliers. Dans leur ensemble, les mesures déjà annoncées par le Québec et les autres provinces, ainsi que celles que le gouvernement de l'Ontario a dévoilées dans son dernier budget, selon lesquelles son impôt sur le revenu des sociétés sera adapté essentiellement à la nouvelle loi fédérale, assureront de façon permanente la cohésion du régime fiscal d'une extrémité à l'autre du pays.

Le plus important, c'est que nous avons renouvelé les arrangements de péréquation si indispensables à l'unité

[L'hon. M. Turner.]

nationale. Ces dernières semaines, j'ai parlé de cet aspect fondamental à plusieurs reprises, signalant que l'unité nationale n'est pas simplement une question de langue, si importante soit-elle, et elle l'est indubitablement.

L'unité nationale tient dans une grande mesure à l'égalité des chances, l'égalité des chances pour les Canadiens où qu'ils vivent au pays et peu importe leur lieu de naissance. Et l'égalité des chances signifie que toutes les provinces sont également en mesure de fournir aux Canadiens des services selon des normes nationales. Notre genre d'unité vise à la diversité et non à l'uniformité. Nous sommes ensemble comme un groupe uni dans un état unifié, mais non unitaire. Cela ne veut pas dire que nous recherchons un nationalisme étroit ou replié sur soi. Au contraire, en tant que Canadiens, nous voulons maintenir et renforcer notre sens de l'unité, notre personnalité et notre indépendance. De là le besoin de réaliser un équilibre souhaitable entre toutes les régions de notre beau pays, d'accroître le sentiment d'appartenance à une communauté et à une nation, d'augmenter les possibilités d'une participation utile aux décisions collectives qui influent sur nos vies de tous les jours.

L'égalité des chances signifie les mêmes normes de services pour tous les Canadiens, partout. L'unité nationale, c'est le partage des fonds et des ressources, et c'est là la tâche de nos lois sur les arrangements fiscaux. C'est pourquoi les relations fiscales entre Ottawa et les provinces sont la pierre angulaire de la Confédération. Le pays n'a rien à gagner à s'astreindre à calculer minutieusement les gains et les pertes de ceux qui paient davantage et de ceux qui reçoivent davantage, car on ne saurait évaluer l'unité nationale d'après un bilan.

Bien que des transferts de péréquation soient faits aux gouvernements provinciaux, de toute évidence, c'est surtout aux économiquement faibles des provinces bénéficiaires qu'ils sont destinés. Sans ce partage de la richesse nationale, des millions de Canadiens seraient privés de services dans les domaines de la santé, de l'enseignement, du bien-être social et du développement, qui, dans une société civilisée, font partie du revenu autant que l'argent comptant pour l'achat de trois bons repas par jour. La péréquation, assortie aux programmes à frais partagés, constitue en grande partie la base de la justice sociale dans tout le pays.

Voyez ce qu'a fait le Parlement depuis quelques années pour améliorer le sort des Canadiens: l'assurance frais médicaux, la majoration des pensions de vieillesse, le rayage d'un million de Canadiens à faibles revenus des rôles de l'impôt sur le revenu; la réforme fondamentale proposée et les augmentations importantes prévues au chapitre des allocations familiales; le relèvement considérable des contributions fédérales à l'enseignement et des prêts aux étudiants; le redoublement de l'aide financière apportée à nos indigènes; l'élargissement du régime d'assurance-chômage.

Je voudrais maintenant parler brièvement de certaines caractéristiques de notre situation économique dans une optique plus large.

La population active augmente très rapidement au Canada, tant à cause de la répartition des âges au sein de l'ensemble de la population que parce que, de plus en plus, les femmes veulent travailler hors du foyer. La population en général et la population active en particulier se concentrent dans les villes. C'est là que la plupart des gens veulent vivre, c'est là qu'ils veulent travailler et c'est là qu'il faut leur offrir des emplois.

Dans une société urbaine, les gens assurent de moins en moins eux-mêmes les services dont ils ont besoin, ce qui augmente d'autant le nombre des services qu'il faut assurer. Depuis plus d'un quart de siècle, notre secteur tertiaire connaît une croissance remarquable. De par leur nature même, la plupart de ces industries sont à l'abri de la concurrence étrangère et continuent à très bien se porter.

Les industries extractives du Canada sont très fortes et leur avenir s'annonce prometteur. Nous avons le bonheur de posséder en grande abondance la plupart des ressources naturelles, ce qui nous permet de répondre, non seulement à nos propres besoins, mais aussi à la demande croissante du reste du monde. Ces industries continuent à bénéficier d'un traitement favorable après la réforme de notre régime d'imposition des revenus.

En agriculture, une augmentation très rapide de la productivité, accompagnée d'une diminution correspondante du besoin de main-d'œuvre agricole, a nécessité un processus constant de réadaptation. Un large éventail de programmes fédéraux a été mis en place dans ce secteur, comprenant des mesures de soutien des prix, l'organisation des marchés, des crédits à long et à court termes, un traitement fiscal favorable et une aide à l'expansion de la production. De nouvelles mesures qui n'ont été mises en œuvre que récemment, ont amélioré tous ces programmes. L'an dernier, le revenu agricole net a augmenté de près de 25 p. cent par rapport à celui de 1970. L'industrie laitière profite actuellement d'un raffermissement notable des prix au niveau mondial et, cette année, les exportations de grains et de céréales à partir de l'Ouest canadien, surpasseront tous les records précédemment atteints. On peut en dire à peu près autant de l'industrie de la pêche dans laquelle plusieurs nouveaux programmes importants ont été mis en œuvre, afin d'améliorer la productivité et la stabilité, et d'augmenter les revenus des pêcheurs.

Nos industries de fabrication constituent la principale source d'emplois au Canada et donnent du travail à plus d'un cinquième de tous les travailleurs canadiens. Mais, par contraste avec les autres, cet important secteur de notre économie est le plus exposé et le plus vulnérable au défi du changement et de la concurrence internationale.

Au cours des premières années qui ont suivi la guerre, nos industries de fabrication n'ont pas progressé au même rythme que l'ensemble de notre économie. Au cours de cette période, l'emploi dans ces industries a fléchi modérément par rapport à l'emploi global au Canada.

Notre balance commerciale au titre des produits manufacturés est très largement déficitaire, car nous importons considérablement plus que nous exportons. A l'exclusion des automobiles et des pièces, qui constituent un cas assez spécial, notre déficit commercial au titre des produits manufacturés a augmenté d'un milliard de dollars de 1965 à 1970.

• (2030)

Ces dernières années, la situation des industries canadiennes de fabrication a été particulièrement difficile. Le coût unitaire de production a augmenté chez nous beaucoup plus rapidement qu'aux États-Unis. Le problème s'est encore compliqué du fait de la revalorisation du dollar canadien, qui a eu pour effet de réduire le prix des produits manufacturés importés sur le marché canadien et, d'autre part, d'accroître le prix des produits manufacturés au Canada sur les marchés étrangers. Notre secteur manufacturier a dû également faire face à la concurrence

de plus en plus forte des nouveaux géants de l'industrie, le Japon et la Communauté économique européenne élargie. Il a été mis en péril en outre par les primes accordées à l'industrie par le gouvernement des États-Unis, ainsi que par les mesures protectionnistes qu'il a adoptées ou qu'il envisage.

Le secteur de la fabrication a une importance capitale pour notre économie. Nous comptons sur ce secteur pour fournir aux Canadiens un nombre croissant d'emplois productifs, intéressants et bien rémunérés dans les centres urbains où ils veulent vivre et travailler. Nous comptons sur ce secteur pour nous maintenir à la pointe du progrès technique. Il joue un rôle important dans l'établissement d'une économie équilibrée et stable, qui ne soit pas trop exposée aux brusques fluctuations de la demande de matières premières à l'étranger qui se produisent de temps en temps. Il est également important en raison de l'appui qu'il offre aux autres secteurs importants de l'économie.

Il est donc essentiel que nous mettions tout en œuvre pour favoriser au Canada l'implantation d'entreprises manufacturières qui soient dynamiques, robustes et ingénieuses, qui essaient sans cesse d'innover, qui fabriquent de nouveaux et meilleurs articles et qui fassent des efforts résolus pour élargir leurs marchés au Canada et à l'étranger. Bref, nous devons mettre tout en œuvre pour favoriser l'implantation d'industries de fabrication canadiennes parfaitement capables de soutenir et de surmonter la concurrence des autres pays.

Mesures budgétaires

Mais trêve de préliminaires. Les mesures que je vais proposer à la Chambre ce soir ont une double portée. La première série vise à renforcer la position concurrentielle de notre économie pour pouvoir favoriser un accroissement plus rapide de la production et de l'emploi. Ces mesures, à moyen et à long terme, auront des effets d'ordre structural. Elles sont destinées à devenir un stimulant permanent. Mais elles permettront également de donner un nouvel élan, immédiatement et durant les mois à venir, au mouvement d'expansion déjà vigoureux de l'économie canadienne. La seconde série de mesures vise à favoriser une plus grande justice sociale, en allégeant le fardeau financier imposé à divers groupes ou particuliers. Les nouvelles dépenses qu'elles occasionnent vont également stimuler activement l'économie.

Comme point de départ dans l'élaboration d'une nouvelle politique industrielle pour notre pays, je présente des mesures fondamentales en vue de ranimer les industries de fabrication et de transformation. Ces mesures vont aider ce secteur à améliorer sa position concurrentielle dans le monde et, du même coup, sauvegarder les emplois actuels et assurer de nouveaux emplois rémunérateurs aux Canadiens dans les centres urbains où ils désirent travailler, ou à proximité de ceux-ci. En outre, ces propositions vont relancer la croissance de l'économie en suscitant une expansion des placements de capitaux avant longtemps.

Premièrement, je propose que le coût de toutes les machines et de tout l'outillage qu'un contribuable achètera, à compter de demain, pour la fabrication ou la transformation de biens destinés à être vendus ou loués au Canada soit amorti en deux ans. On établira une nouvelle catégorie de déductions pour amortissement et le contribuable aura le droit de déduire, à ce titre jusqu'à 50 p. 100 du coût du bien au cours de l'année d'acquisition, et de déduire au cours de toute année ultérieure le solde non encore réclamé.

Deuxièmement, à partir du 1^{er} janvier 1973, le taux le plus élevé d'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices réalisés au Canada dans la fabrication et la transformation sera abaissé à 40 p. 100. Parallèlement, le taux réel de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices réalisés au Canada dans la fabrication ou la transformation et admissibles à la déduction accordée aux petites entreprises sera abaissé de 25 à 20 p. 100. Pour que ces réductions de taux prennent effet, il faudra édicter des règles permettant à une société de faire la distinction entre ses revenus provenant de la fabrication ou de la transformation et ses autres genres de revenus, par exemple le revenu de placements, le revenu du commerce de gros et de détail, le revenu de l'exploitation des ressources naturelles. Des règles spéciales seront incorporées au bill et aux règlements.

Les industries extractives ne seront pas admissibles à l'amortissement accéléré sur une période de deux ans, ni aux réductions spéciales du taux de l'impôt sur les sociétés puisqu'il existe déjà d'autres encouragements plus appropriés aux besoins de ces industries. Par contre, je présente ce soir un autre stimulant visant à encourager la transformation de nos ressources minérales par la fonte et le raffinage au Canada. Je propose que les catégories de dépenses donnant droit à des déductions pour épuisement englobent tout l'outillage acquis, à compter de demain, aux fins de la transformation au Canada de minerais après extraction et jusqu'à la métallisation. Cela comprendra tout le traitement, qu'il s'agisse ou non d'une mine nouvelle ou d'une expansion industrielle importante ou de transformations exécutées sur commande. En outre, je propose que l'ensemble des revenus produits par ces opérations de transformation soient considérés comme des revenus donnant droit à des déductions pour épuisement et au dégrèvement provincial de 15 p. 100.

Évidemment, la transformation des ressources minérales au-delà de la métallisation et le raffinage du pétrole et du gaz bruts seront considérés comme des procédés de fabrication et de transformation et donneront donc droit tant à un amortissement accéléré qu'aux taux réduits.

La plus grande partie du coût des machines et de l'outillage est maintenant amorti, aux fins de l'impôt, à un taux dégressif de 20 p. cent. La proposition de ce soir autorisera un amortissement sur deux ans des machines et de l'outillage utilisées dans les industries de fabrication. Elle remplacera la mesure présentée en décembre 1970, qui autorisait les entreprises de fabrication et de transformation à évaluer leurs nouveaux investissements en biens amortissables à 115 p. cent de leur coût réel.

Ces mesures sont destinées à accroître considérablement la capacité de financement des fabricants et des transformateurs. Les sociétés canadiennes de fabrication et de transformation ont, jusqu'ici supporté une grande part de l'impôt sur les sociétés. Ces sociétés ont versé en impôts, par rapport à la valeur de leur production, beaucoup plus que d'autres sociétés productrices de biens. Par suite des modifications proposées ce soir, je crois qu'elles se trouveront dans une situation plus équitable.

• (2040)

Le traitement fiscal accordé aux sociétés de fabrication et de transformation se comparera désormais très favorablement avec celui qui s'applique dans d'autres pays, notamment aux États-Unis et dans les pays du Marché commun élargi. Par conséquent, il est à prévoir que ces mesures aboutiront à des stimulants substantiels en vue de la création, au Canada, de nouvelles entreprises de

fabrication, et de l'expansion de celles qui existent déjà, en accroissant les revenus que produiront, en fin de compte, les capitaux investis.

L'accroissement des liquidités auxquelles auront accès ces industries augmentera leur capacité de concurrencer de multiples façons les fabricants étrangers. Ces ressources accrues pourraient servir à financer de nouveaux travaux de recherche et de développement ainsi qu'une expansion de la capacité de production, à créer de nouveaux produits et à financer la mise au point de nouvelles méthodes de réduction des prix de revient.

Une meilleure situation financière de ces entreprises devrait aussi accroître sensiblement leur aptitude à soutenir la concurrence étrangère dans le domaine des prix. Quant aux industries où l'on constate à présent un écart sensible entre les niveaux des prix canadiens et étrangers, je m'attends que les économies résultant de ces mesures servent à réduire de façon appréciable et, éventuellement, à éliminer ces écarts de prix.

M. Lewis: Sur quoi vous fondez-vous?

L'hon. M. Turner: Les députés voudront peut-être savoir comment on garantira que les industries de fabrication utiliseront cette capacité accrue de financement pour s'agrandir ou pour baisser les prix, et non pas seulement pour accroître leurs bénéfices. Je répondrai en exprimant l'espoir que les hommes d'affaires ne manqueront pas de comprendre l'objectif que vise le gouvernement. Nous voulons encourager, bien sûr, un revenu raisonnable des investissements, mais nous nous attendons également que nos prix puissent soutenir la concurrence aussi bien intérieure qu'étrangère. Nous voulons que l'argent serve à acquérir du nouvel outillage et à remplacer le matériel vétuste. Je veux que les entreprises se démènent, qu'elles grandissent, qu'elles se fassent concurrence et qu'elles créent des emplois pour les Canadiens. Je suis persuadé que le monde des affaires me donnera raison en justifiant la confiance que je mets en lui.

Toutes les régions du pays tireront profit des mesures que je propose en vue de relancer l'expansion des industries de fabrication. Bien sûr, elles permettront à celles qui, dans certaines régions, sont déjà prospères de s'agrandir encore plus, mais elles faciliteront, d'autre part, l'établissement de nouvelles usines dans des régions qui dépendent principalement aujourd'hui des ressources naturelles. Ces régions cherchent activement à élargir leur base industrielle en favorisant les industries de fabrication et de transformation.

Cette refonte du régime fiscal applicable aux industries de fabrication et de transformation, amputera nos recettes d'environ 500 millions de dollars par an. Il ne faudrait cependant pas envisager ces mesures surtout sous leur aspect onéreux pour le Trésor fédéral, mais les considérer plutôt comme un investissement national important qu'on récupérera, à la longue, sous forme d'un plus grand nombre d'emplois pour nos travailleurs et d'une prospérité croissante de tous les Canadiens.

Je voudrais également annoncer ce soir que les dispositions permettant un amortissement accéléré des dépenses d'immobilisation engagées par des fabricants ou des producteurs pour l'assainissement de l'air et de l'eau, sont reconduites pour une nouvelle année. Ainsi, tout achat de machines ou de matériel anti-pollution effectué avant la fin de 1974 ainsi que toutes les constructions servant à abriter ce matériel qui seront mises en chantier avant la fin de 1973, pourront bénéficier des dispositions d'amortissement accéléré. Celles-ci s'appliqueront en outre au

coût des immeubles et à celui des machines et de matériel acquis par des sociétés privées offrant des services anti-pollution.

J'en arrive maintenant, monsieur l'Orateur, à d'autres propositions qui touchent aussi directement le bien-être de chaque Canadien.

Depuis plusieurs mois déjà, les députés aussi bien que le public en général se préoccupent de plus en plus de la menace qui pèse sur la sécurité financière de certains Canadiens qui ne parviennent guère, ou pas du tout, à se protéger contre la hausse du coût de la vie. Je pense tout particulièrement aux personnes âgées, dont une bonne proportion sont des femmes, aux anciens combattants qui touchent une pension destinée à les indemniser de l'invalidité que leur a valu leur service dans les forces armées de notre pays, et aux familles de vétérans qui touchent une allocation d'ancien combattant.

Les députés se souviendront qu'au moment de la modification du programme de sécurité de la vieillesse et de la création du supplément de revenu garanti il y a six ans, on avait prévu une indexation automatique de ces deux catégories de prestations jusqu'à concurrence d'un maximum de 2 p. 100 par an, afin de compenser les hausses du coût de la vie.

[Français]

L'an dernier, nous avons de nouveau modifié le programme de sécurité de la vieillesse et, pour venir davantage en aide aux personnes qui en avaient le plus besoin, nous avons sensiblement augmenté l'allocation de supplément. Ce relèvement du supplément a permis d'accroître véritablement le revenu des personnes admissibles à cette allocation, puisqu'il a très largement compensé les hausses du coût de la vie antérieures à cette augmentation. Par ailleurs, nous avons maintenu la disposition qui prévoyait une indexation automatique jusqu'à concurrence de 2 p. 100 par an pour les personnes admissibles aux prestations combinées de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti. Toutefois, nous avons fixé le montant de la pension universelle de sécurité de la vieillesse à \$80 par mois, conformément à la décision du gouvernement de répartir les deniers publics de manière plus sélective, afin d'accorder une aide financière à ceux qui en ont le plus besoin.

Au cours des derniers mois, nous avons réétudié deux éléments du programme actuel qui sont devenus des questions d'intérêt général, à savoir la limite de 2 p. 100 imposée à l'augmentation annuelle des prestations combinées de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti, ainsi que le blocage du montant de la pension universelle de sécurité de la vieillesse à \$80. Bien des personnes âgées n'ont pas besoin de l'allocation de supplément pour maintenir un certain niveau de vie parce qu'elles ont pu, au cours de leur période active, faire quelques économies en vue de leur retraite. Cependant, même avec la pension de sécurité de la vieillesse, le revenu des personnes âgées au Canada est bien souvent un peu mince et leur pouvoir d'achat continue de baisser par rapport à l'augmentation du coût de la vie.

Les personnes qui touchent le supplément de revenu garanti se trouvent également en difficulté. Si les prix augmentent de plus de 2 p. 100 par an,—ce qui a été le cas récemment—leur revenu réel se dégradera peu à peu à moins que des modifications soient apportées périodiquement à la loi en vue de prévoir un relèvement régulier de ces prestations.

[Traduction]

Si l'on veut servir les intérêts à long terme de l'ensemble de l'économie, il est indispensable que nous poursuivions nos efforts en vue de maintenir une stabilité des prix raisonnable au Canada. Mais les personnes âgées ne sont en aucune sorte responsables des pressions inflationnistes qui compriment notre économie.

• (2050)

Au contraire, elles sont les grandes victimes de l'inflation, car de tous les groupes de notre société, ce sont elles qui ont le moins de moyens de se protéger contre ce phénomène. Nous en sommes donc arrivés à la conclusion que nous avons le devoir, en tant que nation, d'assurer que les personnes âgées et les anciens combattants n'aient plus à subir la dure épreuve d'une diminution de niveau de vie, en les aidant à faire face à la hausse des prix. Je pense que tout le monde conviendra qu'il s'agit là de groupes spéciaux.

Des voix: Bravo!

M. Muir: Quand avez-vous découvert ça?

L'hon. M. Turner: En vue d'assurer aux Canadiens âgés l'aide dont ils ont besoin, le gouvernement propose un certain nombre de mesures. Premièrement, il demandera l'autorisation d'indexer la pension de vieillesse sur la hausse intégrale du coût de la vie. Le changement serait rétroactif au 1^{er} janvier 1972, et le versement mensuel augmenté selon la hausse, en pourcentage, de l'indice des prix à la consommation au cours de l'année financière 1971-1972 par rapport à l'année financière 1970-1971.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Combien ça fait?

L'hon. M. Turner: A compter de l'an prochain, la mensualité serait rajustée le 1^{er} avril de chaque année financière de façon à refléter la pleine augmentation du coût de la vie au cours de l'année civile précédente.

M. Muir: Pierre a dit que l'inflation était passée.

L'hon. M. Turner: Deuxièmement, les progrès réalisés sur le plan de l'économie et du revenu national nous permettent maintenant d'accorder une autre hausse générale du supplément de revenu garanti versé aux vieillards nécessiteux. A compter du 1^{er} janvier 1972, le maximum des prestations mensuelles au titre de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti sera porté de \$135 à \$150 pour les célibataires, et de \$255 à \$285 pour les gens mariés.

M. Lewis: C'est le seul bon point du budget, John.

L'hon. M. Turner: En outre, on supprimera le plafond actuel de 2 p. 100 fixé à l'indexation annuelle, de sorte que le 1^{er} avril de l'an prochain, les prestations maximales seront aussi indexées sur la hausse intégrale du coût de la vie.

Mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social présentera les modifications voulues à la loi sur la sécurité de la vieillesse

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est presque temps.

L'hon. M. Turner: Troisièmement, l'exemption spéciale accordée aux personnes de 65 ans et plus aux fins de

l'impôt sur le revenu, que le gouvernement a portée récemment de \$500 à \$650, sera relevée à \$1,000.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: Qu'est-ce que vous en dites, George?

L'hon. M. Lambert: Ils sont en délire.

M. Horner: Heureusement qu'il y a des élections tous les quatre ans.

Une voix: Nous devrions en tenir tous les ans.

L'hon. M. Turner: Cette exemption majorée sera aussi accordée aux contribuables invalides, qui sont alités ou se déplacent en fauteuil roulant, ainsi qu'aux aveugles. J'aimerais annoncer une autre mesure destinée aux aveugles et aux personnes qui doivent garder le lit ou se déplacer en fauteuil roulant.

L'hon. M. Jamieson: Les tories!

L'hon. M. Turner: Dans la mesure où un aveugle ou un invalide ne peut utiliser l'exemption de \$1,000, le conjoint pourra réclamer la proportion autrement inutilisée de cette exemption. Ces deux mesures entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1972.

Durant une année complète, les dépenses accrues découlant de l'indexation intégrale des pensions des personnes âgées ainsi que la hausse des prestations maximales de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti et celle des exemptions pour les vieillards, les aveugles et les infirmes coûteront environ 350 millions de dollars.

L'intérêt du gouvernement à l'égard des personnes âgées l'a également incité à se demander si une nouvelle ligne de conduite ne devrait pas être adoptée à leur intention. Il est évidemment indispensable que le nombre croissant d'hommes et de femmes qui atteignent l'âge de la retraite aient des occasions de participer positivement à la vie communautaire. A cette fin, mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social annoncera sous peu les détails d'un programme expérimental qui sera connu sous le nom de Nouveaux horizons pour les personnes âgées.

Tout comme les vieillards, nombre de ces anciens combattants canadiens qui ont consenti des sacrifices pour la défense de notre pays—ainsi que leurs familles—trouvent eux aussi qu'il est difficile, sinon impossible, de se protéger contre la hausse du coût de la vie.

Nous avons augmenté périodiquement leurs pensions et leurs allocations, la majoration la plus récente datant de l'an dernier. Mais le revenu réel que représentent ces versements risque d'être grignoté par la poussée des prix. Il n'est que juste et raisonnable que nous soyons disposés à protéger les anciens combattants et leurs familles contre ce danger, comme ils le méritent.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ça vous a pris quatre ans pour vous en rendre compte.

L'hon. M. Turner: Je propose donc qu'à compter du 1^{er} janvier 1972, les pensions et allocations versées aux anciens combattants soient aussi majorées chaque année au rythme de la hausse réelle du coût de la vie. Nous prévoyons que cette mesure nous coûtera environ 25 millions de dollars par année.

Mon collègue le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing) présentera bientôt des modifications à

(L'hon. M. Turner.)

la loi sur les pensions et à la loi sur les allocations des anciens combattants pour donner suite à ces changements.

Je suis convaincu que la plupart des Canadiens accueilleront favorablement ces améliorations, en particulier ceux qui en profiteront directement—les vieillards, les anciens combattants et leurs personnes à charge—ainsi que les enfants et autres parents qui les font vivre. Sans doute, tous les députés appuieront d'emblée ces importantes modifications. Au sujet de l'indexation des pensions des vieillards et des anciens combattants, je tiens à répéter qu'il s'agit de groupes bien particuliers, ce qui, à mon sens, n'est pas nécessairement le cas d'autres groupes.

[Français]

J'en arrive maintenant à un autre domaine de préoccupation générale. Je veux parler du fardeau financier sans cesse plus lourd que doivent assumer étudiants et étudiantes—ou leurs maris, leurs femmes, leurs parents—pour faire face aux frais croissants des études supérieures et de la formation professionnelle.

On avait l'habitude de considérer les études et la formation surtout en fonction des jeunes et comme préparation nécessaire à un emploi subséquent. De plus en plus, toutefois, les études et la formation deviennent un processus permanent. De plus en plus d'adultes, hommes et femmes, retournent aux études pour parfaire leur instruction ou leur formation ou pour se recycler en vue de nouveaux emplois, de façon à répondre aux exigences de notre société industrielle en évolution constante. C'est surtout le cas des femmes mariées qui, de plus en plus nombreuses, cherchent à se qualifier pour des emplois intéressants et rémunérateurs quand leurs enfants ont grandi.

• (2100)

A l'heure actuelle, bien sûr, les étudiants peuvent, aux fins de l'impôt, déduire de leurs gains annuels le plein montant de leurs frais de scolarité. Mais il y a d'autres frais toujours croissants dont on ne tient aucun compte. D'abord, il y a la perte du revenu qu'un étudiant aurait pu autrement gagner. Ce manque à gagner pèse lourd au moment de décider d'entreprendre ou de poursuivre des études. Ensuite, il y a les frais d'entretien personnel: la subsistance, le transport, les manuels et le reste. Ces frais ne cessent de grimper, et certains indices donnent à penser qu'ils empêchent souvent les gens de poursuivre leurs études ou leur formation.

Chose certaine, on s'est inquiété à bon droit des sommes beaucoup plus fortes que les gouvernements ont dû affecter à l'éducation à cause du nombre croissant d'étudiants et des frais accrus. Mais cela dépend surtout de la répartition des âges au sein de la population, qui a provoqué un afflux considérable d'étudiants. Ce phénomène démographique est actuellement en régression, et il faut nous assurer qu'à long terme, le Canada mettra l'accent, comme il se doit, sur la mise en valeur de nos ressources humaines. En songeant à l'avenir, le gouvernement fédéral a jugé devoir prendre certaines mesures d'ordre fiscal pour encourager les étudiants et leurs familles à miser sur des études et une formation professionnelle plus poussées.

Je propose donc une nouvelle déduction relative au coût de l'instruction, en sus de la déduction actuelle à l'égard des frais de scolarité. Il s'agira d'une déduction de \$50 par mois, par étudiant, pour chaque mois de l'année durant lequel celui-ci aura fréquenté à temps plein certaines institutions d'enseignement ou de formation. Elle s'appliquera à ceux qui participent à temps plein à un programme d'enseignement admissible dans les institutions

du niveau postsecondaire et dans des institutions certifiées par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en vertu des dispositions fiscales actuelles concernant les frais de scolarité. A ces fins, pour être admissible, un programme d'enseignement devra s'étendre sur une période d'au moins trois semaines consécutives, pendant laquelle l'étudiant sera tenu de consacrer au moins 10 heures par semaine à des travaux se rapportant au programme. Ceux qui ont droit à des allocations de formation ou dont les cours sont payés par leur employeur ne pourront pas bénéficier de cette déduction.

La déduction sera accordée à l'étudiant, mais s'il ne peut l'utiliser complètement, elle sera accordée à ses parents ou au conjoint. Cette déduction entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1972 et coûtera environ 50 millions de dollars par an.

[Traduction]

Une autre proposition concernant les particuliers, monsieur l'Orateur, porte sur les frais médicaux. Pour la plupart des contribuables, la mise en œuvre de programmes d'assurance hospitalisation et frais médicaux financés par des fonds publics a grandement réduit le nombre de cas où les frais de ce genre constituent pour le contribuable un fardeau trop lourd. Néanmoins, c'est un domaine qui exige une surveillance constante afin de s'assurer que les cas pénibles seront réglés rapidement et convenablement.

Conformément à cette politique, j'aimerais annoncer deux nouvelles mesures. Premièrement, je propose d'inclure comme frais médicaux, aux fins d'imposition, un montant versé à titre de rémunération à quelqu'un pour prendre soin à temps plein d'un contribuable, son conjoint, ou autre personne à charge, au domicile de la personne qui reçoit des soins. Cette déduction sera accordée à condition que le médecin atteste que la personne est incapable de se soigner seule, vraisemblablement pendant une période de temps indéfinie.

Deuxièmement, je propose d'inclure comme déduction au chapitre des frais médicaux, les montants versés pour le transport aller et retour par des services de transports commerciaux, d'un contribuable ou son conjoint ou une personne à charge, accompagné au besoin de la personne qui en prend soin, de son domicile à un hôpital, une clinique ou un cabinet de médecin, situé à une distance de plus de 25 milles, en vue d'obtenir des soins médicaux non disponibles plus près de son domicile.

Les deux mesures que je viens d'annoncer atténueront les difficultés financières qu'entraîne la maladie.

[Français]

Certaines des mesures fiscales que je viens d'exposer et d'autres reliées à la réforme fiscale, dont je parlerai tout à l'heure, auront des répercussions sur les recettes de toutes les provinces qui ont aligné leurs régimes fiscaux sur le nôtre aux fins des accords sur la perception des impôts. Ces répercussions peuvent être assez considérables. Cependant, nous avons déjà garanti à ces provinces que leurs recettes seront maintenues pendant cinq ans à un niveau au moins égal à ce qu'elles auraient perçu en vertu de l'ancien régime fiscal. Cette garantie a été fournie dans le cadre de la réforme fiscale et figure dans la mesure législative sur les arrangements fiscaux qu'a promulgués récemment le Parlement. En raison de cette garantie, le gouvernement fédéral absorbera toutes les pertes qu'aurait dû subir la province si, du fait de la réforme fiscale et des nouvelles mesures présentées ce soir, les recettes provinciales tombent au-dessous du rendement de l'ancien

régime fiscal. Je suis convaincu, en outre, que les gouvernements provinciaux accueilleront favorablement ces mesures qui contribuent à la fois à leur expansion à long terme et à une imposition juste.

Je présente ce soir des propositions relatives à la taxe de vente, dont la plupart portent sur des articles importants pour les Canadiens atteints d'incapacité physique. Je voudrais aussi annoncer que, à titre de mesure supplémentaire de soutien de la recherche et du développement industriels au Canada, le matériel de recherche scientifique que les fabricants achèteront, à compter de demain, pour l'essai ou la mise au point de nouveaux produits, sera exempté de la taxe de vente. On trouvera le détail de ces propositions dans la motion des voies et moyens que je déposerai tout à l'heure.

Passons maintenant au Tarif des douanes. Les conditions de l'offre canadienne de préférence douanière pour les pays en voie de développement ont été annoncées à la Chambre le 14 novembre 1969. Le régime proposé par le Canada est aussi exposé dans la motion des voies et moyens que je dépose ce soir. On y propose l'institution d'un «Tarif préférentiel général» qui, sous réserve des garanties appropriées, prévoira l'imposition de droits moins élevés sur la plupart des produits ouvrés et semi-ouvrés que nous importons des pays en voie de développement.

Des taux moins élevés sont aussi prévus pour des produits agricoles et des matières premières déterminés. Il s'agira d'une loi d'autorisation, qui n'entrera en vigueur et ne prendra force de loi qu'à une date fixée par proclamation. C'est la participation que le Canada apporte à un effort global pour aider les pays en voie de développement à accroître leurs exportations sur les marchés mondiaux.

Je propose aussi un certain nombre d'autres changements tarifaires. La plupart n'ont que des répercussions économiques secondaires et le détail en est précisé dans la motion des voies et moyens. Je crois utile pourtant d'en citer une qui a de l'importance pour l'industrie textile. Le droit net frappant les tricots de Grande-Bretagne est porté de 18 p. 100 à 25 p. 100; le droit frappant les tricots des autres pays qui ont droit au tarif préférentiel britannique restera le même. Cette proposition est l'aboutissement de négociations tenues à la suite de l'adoption par la Grande-Bretagne, le 1^{er} janvier de cette année, de droits de douane plus élevés sur les tissus de coton du Commonwealth, y compris ceux du Canada. Cette mesure a pour objet de rétablir l'équilibre de nos concessions dans l'accord commercial que nous avons conclu avec la Grande-Bretagne. Elle devrait aider notre industrie textile qui a souffert de l'augmentation du tarif britannique sur les tissus de coton.

Il convient de noter qu'au fur et à mesure que la Grande-Bretagne modifiera l'accès préférentiel à son marché en devenant membre de la Communauté économique européenne, le Canada ne sera plus tenu d'accorder un tarif préférentiel aux marchandises britanniques.

Tout comme lors des budgets précédents, tous les changements—sauf ceux qui se rapportent au Tarif préférentiel général proposé—entreront en vigueur demain.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot de la réforme fiscale. Le bill C-259 ayant reçu la sanction royale en décembre dernier, la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1972. A peine quelques mois se sont écoulés mais, à titre de commen-

taire général, je constate avec plaisir que, sauf dans certains domaines précis, la discussion des sujets de politique générale semble être terminée.

Cela ne signifie pas que tous sont satisfaits de la réforme fiscale et personnellement certaines dispositions qui sont cause d'anomalies ou qui donnent des résultats imprévus ne laissent pas de m'ennuyer. J'estime que mon rôle en tant que ministre des Finances consiste notamment à examiner avec le plus grand soin les lacunes de la réforme fiscale et à m'employer à y remédier.

J'aimerais ajouter que je sais gré à ceux qui m'ont adressé des instances et des propositions. On ne saurait procéder à une réforme fiscale en profondeur sans voir surgir quelque difficulté. Le gouvernement a toujours eu pour principe de résoudre les problèmes à mesure qu'ils surgissent, et il continuera de le faire. J'ai eu des entretiens avec des gens de toutes les couches de la société et ils m'ont été d'un grand secours pour découvrir et cerner les solutions à beaucoup de ces problèmes.

Dans quelques instants, je me propose d'annoncer un certain nombre de modifications importantes à la loi de l'impôt sur le revenu découlant de la réforme fiscale, mais tout d'abord permettez-moi de faire quelques observations d'ordre général. Ces modifications ont été choisies soit parce qu'elles touchent un grand nombre de contribuables, soit parce que le gouvernement s'est déjà engagé à les apporter. J'ai songé à d'autres modifications mais je ne les ai pas incorporées à ce budget par ce que je cherche encore la meilleure solution à ces problèmes. Je dis cela parce que bien des gens m'ont soumis des propositions judicieuses, mais il est impossible de toutes les énumérer ce soir.

Je veux également ajouter que j'ai étudié attentivement le débat qui s'est déroulé à la Chambre et au Sénat et que j'ai examiné sérieusement les promesses de mon prédécesseur aux deux Chambres du Parlement. Il s'était engagé à apporter certaines modifications et à étudier les problèmes qui se posent dans d'autres secteurs. Vous constaterez sans doute que j'ai honoré les engagements en question et, comme je l'ai déjà dit, je revois tous les secteurs où se produisent des résultats imprévus.

Je veux assurer la Chambre et tous les Canadiens que j'ai l'intention de continuer à examiner de près la réforme fiscale et d'apporter les changements qui s'imposeront de temps à autre.

Enfin, de façon générale, je dois dire que je n'ai pas tenté, au cours de mon exposé, de décrire toutes les modifications que je souhaite présenter ce soir. Je ne parlerai que des mesures d'intérêt général ou d'une importance particulière, et seulement dans leurs grandes lignes. Toutefois, la motion des voies et moyens que je dépose fait état de toutes les modifications proposées et les députés pourront examiner le document pour en connaître tous les détails.

• (2110)

Je veux aborder maintenant les modifications qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1972, à moins d'avis contraire. Passons tout d'abord aux importantes modifications touchant le revenu personnel.

L'impact des nouvelles mesures fiscales sur les dons de charité est une question qui retient l'attention. Malgré la hausse du montant annuel déductible pour les dons de charité, qui est passé de 10 à 20 p. cent du revenu, on semble craindre généralement que ces mesures découragent les dons et les legs de biens qui ont enregistré une

plus-value s'il y a réalisation supposée de gain en capital. Le gouvernement a soigneusement examiné la question au cours du débat sur la réforme fiscale et mon prédécesseur a exposé, à plusieurs reprises, les difficultés et les inquiétudes qui ont entraîné cette décision.

Je pense qu'au fond la décision était bonne, mais je suis persuadé que, dans un cas particulier, il faudrait assouplir la règle. Lorsque le bien qui doit faire l'objet d'un don ne remplace pas de l'argent, c'est-à-dire lorsque le bien donné à une œuvre peut être réellement utilisé par cette œuvre dans ses activités charitables, je propose que l'on assouplisse les règles de la réalisation supposée. Je pense notamment au legs d'une collection d'œuvres d'art à un musée ou au don d'un bien immobilier destiné à servir de camp ou d'hôpital. Certains contribuables qui font don d'un bien dont la valeur s'est accrue peuvent préférer faire évaluer le don, aux fins des règles de la réalisation supposée et de celles de la déduction des dons de charité, d'après sa valeur marchande plutôt que d'après son coût. C'est pourquoi je suggère que le contribuable, qui donne ou lègue un bien de ce genre à une œuvre, ait le choix de faire évaluer le don aux fins de ces deux règles à un montant qui se situe entre le coût du bien et sa juste valeur marchande.

J'aimerais également annoncer une deuxième modification à cet égard. Une modification à la loi prévoira que tout legs à une œuvre de charité sera censé avoir été fait durant l'année d'imposition au cours de laquelle est décédé le contribuable. Grâce à cette mesure, la valeur du don sera soustraite du revenu du contribuable au cours de l'année du décès, dans les limites prescrites.

Les particuliers qui gagnent un revenu non assujéti aux retenues à la source sont tenus de faire au cours de l'année des versements à valoir sur leur obligation fiscale de l'année. Afin de soulager d'un fardeau financier et administratif nombre de contribuables à faible revenu, de retraités surtout, je propose que, dorénavant, lorsque l'impôt fédéral de l'année précédente n'aura pas dépassé \$400, les versements échelonnés ne soient plus requis.

L'impôt imputable au revenu provenant de dommages-intérêts payables à des enfants n'est pas nettement établi aux termes de la loi actuelle. Ainsi, on a versé à des enfants victimes de la thalidomide des dommages-intérêts confiés à des fiduciaires qui les administreront jusqu'à la majorité des bénéficiaires. Aux termes de la loi actuelle, le revenu provenant de ces fonds qui s'accumule et qui est gardé pour le compte de ces enfants en attendant leur majorité peut être assujéti à l'impôt. A mon avis, ce n'est pas une solution souhaitable. Je propose donc une modification visant à exonérer d'impôt le revenu provenant de caisses et de rentes constituées par des dommages-intérêts perçus à la suite de blessures jusqu'à ce que la victime atteigne l'âge de 21 ans.

J'ai reçu des instances pour que l'on accorde un traitement de faveur à ceux qui reçoivent des sommes globales en vertu de régimes de participation différée aux bénéfices. Certains régimes ont demandé la remise en vigueur de la formule d'étalement aux termes de l'ancienne loi; d'autres ont demandé un traitement de faveur au titre des gains en capital réalisés ou répartis dans le cadre de ces régimes. Ce problème me paraît particulièrement difficile. Tout d'abord, je tiens à signaler que je ne m'oppose nullement aux régimes de participation aux bénéfices; j'y vois même de nombreux avantages, un nouveau stimulant par exemple, et le sentiment d'un effort collectif. Pourtant, je ne crois pas qu'un versement global provenant d'un régime de participation différée aux bénéfices doive faire

l'objet d'un traitement de faveur. Il me semble que ces versements devraient être sur le même pied que ceux des régimes de pension et des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ces trois sortes de régimes ont un point commun, l'action différée de l'impôt sur le revenu sur les cotisations et les recettes des régimes. Le gouvernement a déjà annoncé qu'il faisait une révision générale de l'impôt sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite. J'en ai donc conclu que le problème relatif aux régimes de participation différée aux bénéfices devrait figurer dans cette revue générale.

L'établissement d'un impôt sur les gains en capital était un élément important de la réforme fiscale et je suis heureux de constater que ces nouvelles dispositions donnent, dans l'ensemble, des résultats satisfaisants. Il faudrait cependant les perfectionner. Je tiens à annoncer ici une modification importante et à signaler que plusieurs autres modifications d'ordre technique figureront dans la motion des voies et moyens.

La modification importante a trait aux dispositions relatives à la réalisation supposée des gains en capital au moment du décès. Elle vise à aider les contribuables obligés d'acquitter une lourde cotisation fiscale alors que leurs avoirs ne seraient pas liquides. Il est prévu dans la modification que le paiement des impôts, dans ce cas, sera effectué annuellement en six versements égaux, avec les intérêts. Cette disposition est semblable à celle que renfermait la loi antérieure de l'impôt sur les biens transmis par décès et elle devrait épargner au contribuable la gêne où il aurait pu autrement se trouver.

Voici maintenant plusieurs modifications relatives à l'imposition des sociétés.

Toutes les sociétés et certains particuliers sont tenus de faire des versements échelonnés au cours de l'année, au titre de leur obligation fiscale pour l'année. Suivant les règlements actuels, les contribuables pouvaient baser leurs versements soit sur leur estimation de leur obligation pour l'année courante, soit sur un calcul où entraient le revenu de l'année antérieure et les taux d'imposition de l'année courante. Ces dernières années, il est devenu de plus en plus difficile pour les contribuables de se baser sur «l'année antérieure», et le problème est devenu plus aigu en raison du passage de l'ancien au nouveau régime. Pour simplifier l'établissement de la base des versements, je propose une modification permettant aux contribuables de baser leurs versements sur leur estimation de leur obligation pour l'année courante ou sur les impôts exigibles pour l'année antérieure.

Lorsqu'il faudra rajuster les impôts exigibles pour l'année antérieure conformément aux changements apportés aux taux d'imposition, les règlements prescriront de simples rajustements. Ainsi, les sociétés seront libérées de calculs fastidieux, tandis que les objectifs fiscaux pourront être atteints.

Suivant les dispositions relatives à l'imposition des sociétés privées, la moitié des impôts versés à l'égard de certains revenus de placements se trouve remboursée lors du paiement des dividendes. Le but de ce remboursement est de supprimer la distinction artificielle faite entre les «investissements» directs d'un particulier et ceux réalisés par l'intermédiaire de son entreprise.

Il semble maintenant que cette disposition peut donner lieu à certains abus et j'estime que le gouvernement doit mettre rapidement fin à cette situation avant que les contribuables ne commencent à profiter d'une échappatoire fortuite. Je me soucie particulièrement des cas où une entreprise convertit ses revenus commerciaux en revenus

d'investissements afin de profiter de la disposition de remboursement. Pour supprimer cette échappatoire, nous proposerons une modification qui s'appliquera à certains types de revenus d'investissements réalisés par une entreprise au cours des années d'imposition commençant après 1972 et provenant d'une entreprise associée. Cette modification permettra de préserver le caractère de «revenu commercial» de ces recettes.

Quant à l'imposition des revenus provenant d'entreprises ou de biens, j'évoquerai deux problèmes que je ne tenterai pas de résoudre ce soir mais qui font l'objet d'un examen approfondi. Premièrement, je songe à l'imposition de certains droits de propriété acquis avant 1972 et vendus par la suite. Ces droits sont fréquemment appelés «éléments incorporels». Sous le nouveau régime, en cas de vente de ces droits, un contribuable pourrait se voir imposé même après avoir subi une perte sèche à l'achat et à la vente. Un exemple de ce type de biens est le quota des produits agricoles tel que celui du lait. A ce sujet, en collaboration avec le ministre d'État (M. Mahoney) rattaché au ministère des Finances, j'ai déjà créé un comité interministériel de hauts fonctionnaires qui examinera ce problème ainsi que d'autres aspects de l'imposition des producteurs agricoles.

Deuxièmement, je songe aux nouvelles dispositions visant à permettre aux entreprises canadiennes de déduire les frais d'exploration et de mise en valeur supportés pendant la recherche de richesses naturelles à l'étranger. D'après les réalités de la situation internationale, il semble que les entreprises canadiennes doivent fréquemment constituer leur filiales en sociétés sous juridiction étrangère pour pouvoir effectuer ce genre de travaux et il peut alors devenir difficile d'utiliser les nouvelles dispositions.

Il sera difficile de résoudre ces deux problèmes mais on s'emploie à découvrir des solutions réalistes et appropriées.

J'en viens maintenant au traitement des revenus gagnés à l'étranger par des Canadiens. Comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'un domaine que le gouvernement a entrepris de revoir. Je tiens personnellement à ce que les nouvelles mesures ne compromettent en rien le succès de nos exportateurs, celui de nos entreprises multinationales établies au Canada et celui de nos hommes d'affaires internationaux. La nouvelle loi n'est adoptée que depuis quelques mois et notre examen n'est pas terminé. Bien que la majorité des mesures touchant les contribuables dans ce domaine n'entrent pas en vigueur immédiatement, je suis parfaitement averti de ce que des entreprises doivent prendre aujourd'hui des décisions qui orienteront leur politique pendant des années. Je veux donc faire part de quelques mesures qui amélioreront sensiblement, à mon avis, les modalités d'imposition du revenu international, mais je veux également vous assurer, monsieur l'Orateur et les autres députés, que j'attache une grande importance à ce que notre étude soit achevée.

• (2120)

J'ai rencontré à plusieurs reprises des contribuables intéressés aux règles actuelles d'imposition du revenu étranger accumulé, tiré de biens, et je suis persuadé que ces modalités, dans leur forme actuelle, peuvent produire, dans certains cas, des résultats non voulus. Cependant, ce domaine est complexe et je ne suis pas encore certain que nous ayons trouvé les solutions voulues pour supprimer les difficultés tout en conservant l'objectif essentiel de la réforme. L'application des règles d'imposition du revenu

étranger accumulé, tiré de biens, est prévue à compter des années d'imposition commençant en 1973, mais je propose, afin d'éviter tout préjudice involontaire à des contribuables, qu'on sursoie pour deux ans à l'application de ces règles—c'est-à-dire, qu'elles n'entrent en vigueur qu'à partir des années d'imposition commençant en 1975.

Tout contribuable qui cesse officiellement de résider au Canada est tenu d'inclure dans son revenu tous les gains en capital accumulés comme s'il avait vendu tous ses biens en immobilisation. Aux termes de la loi, un contribuable a le droit de sursoir à cette réalisation supposée; mais, s'il choisit de s'en prévaloir, il est tenu, dans l'année où il a effectivement vendu ces biens en immobilisation, de déclarer son revenu comme s'il n'avait pas cessé de résider au Canada. J'en ai conclu que, dans certaines circonstances, ces règles étaient trop sévères et qu'il fallait les assouplir.

On va donc apporter des modifications aux règles applicables dans ces circonstances. Le contribuable pourra choisir une première possibilité qui lui permettra de payer l'impôt attribuable à toute réalisation supposée de ses biens en immobilisation en six versements annuels égaux avec intérêt, à condition de fournir des garanties satisfaisantes. Ou bien le contribuable pourra décider de faire traiter tout bien en immobilisation comme bien canadien imposable, auquel cas il ne paiera d'impôt que lorsqu'il s'en défera, et seulement sur le bénéfice réel qu'il aura réalisé.

A cet égard aussi, j'estime qu'il nous faut appliquer une mesure spéciale aux étrangers qui viennent au Canada pour quelque temps. Il est essentiel que nous maintenions un climat hospitalier, afin de ne pas décourager les gens dont les aptitudes nous sont précieuses de venir travailler au Canada pendant quelque temps. Nous allons donc apporter une modification portant que lorsqu'une personne n'aura pas résidé au Canada pendant plus de 36 mois au cours des dix années antérieures, tout gain accumulé sur les biens qu'elle possédait à son arrivée au Canada ne sera pas assujéti à l'impôt lorsqu'elle quittera le pays.

Permettez-moi d'en venir maintenant à la situation financière du gouvernement et à nos besoins en matière d'emprunts. Pour l'année financière qui vient de se terminer, et pour laquelle on n'a pas encore fermé les livres, nous prévoyons que les recettes budgétaires s'élèveront à \$14,145 millions, et les dépenses, à \$14,845 millions. Ces chiffres indiquent donc un déficit budgétaire de \$600 millions. Les besoins non budgétaires nets s'élèvent à \$1,003 millions, indépendamment des 485 millions nécessaires au financement des transactions de devises étrangères. Les besoins de trésorerie s'élèvent donc au total à \$1,603 millions, sans compter le financement des acquisitions de devises étrangères—soit à \$2,088 millions tout compris.

La vigueur de notre économie a permis d'obtenir des recettes budgétaires et non budgétaires plus importantes que celles qui étaient prévues lorsque les prévisions pour 1971-1972 ont été présentées à la Chambre, en octobre dernier. Les dépenses budgétaires ont aussi été légèrement supérieures aux prévisions, surtout parce que les fonds transférés aux provinces furent plus élevés que prévus. Les dépenses non budgétaires ont été inférieures à celles que l'on avait prévues il y a six mois, parce que les avances accordées à certaines sociétés de la Couronne ont été moins élevées qu'on ne l'avait prévu. Les dépenses consacrées aux devises ont été considérables en raison surtout des achats importants faits durant la crise mondiale, au cours des derniers mois de 1971.

En contrepartie, le relèvement des recettes dû à la recrudescence des revenus et des ventes au sein de l'économie a eu pour effet de réduire les fonds que nous devons emprunter selon les prévisions annoncées dans le dernier rapport présenté à la Chambre.

J'aimerais maintenant indiquer l'ampleur des besoins de trésorerie du gouvernement, pour l'année financière en cours. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une tâche facile et je ne voudrais pas créer à tort l'impression que je suis précis. Comme je l'avais souligné lors du premier discours que j'ai fait à la Chambre après avoir assumé mes présentes fonctions, il est très difficile, à l'heure actuelle, à la science économique et financière d'établir des prévisions précises des besoins de trésorerie. Même dans le domaine des prévisions démographiques, domaine où la technique est peut-être la mieux au point à l'heure actuelle, on constate que les écarts entre les prévisions et le recensement par province peuvent être assez grands pour engendrer des erreurs de plus de 100 millions de dollars dans le calcul des paiements de péréquation, qui sont fondés sur la population des provinces.

Autre exemple, les recettes gouvernementales s'élèvent à environ 16 milliards. Comme elles dépendent de la conjoncture économique et vu l'imprécision des estimations officielles du produit national brut, même une fois le résultat obtenu, il serait tout à fait irréaliste de s'attendre à ce que l'écart entre le chiffre prévu et le chiffre réel ne dépasse pas 2 p. 100 du total. Mais 2 p. 100 des recettes totales, c'est environ 320 millions. Les prévisions des recettes vont susciter des difficultés particulières cette année vu qu'il s'agira de la première perception d'impôts dans le cadre du nouveau régime fiscal. Je pourrais vous citer bien d'autres exemples.

Maintenant, je vais donner à la Chambre la meilleure estimation possible des besoins de trésorerie pour 1972-1973. A mon avis, ces chiffres sont à mi-chemin d'une échelle assez étendue. Je prie les honorables députés de les prendre pour tels.

Compte tenu des effets des mesures que j'ai annoncées ce soir, nous estimons que les recettes budgétaires de l'année financière en cours atteindront 15,670 millions de dollars, les dépenses, 16,120 millions et le déficit budgétaire, 450 millions. Les besoins non budgétaires nets s'élèveront vraisemblablement à 1,550 millions sans compter toute source ou utilisation nette de fonds provenant de transaction de change. Nous croyons donc qu'il nous faudra emprunter ou financer, en modifiant les encaisses, 2,000 millions de dollars au total.

Même si ce chiffre est quelque peu inférieur aux besoins de trésorerie découlant des opérations de l'an dernier, y compris les achats de réserves officielles, il ne faut pas en conclure que l'économie sera sensiblement moins stimulée que l'an dernier par les injections fiscales. Une telle stimulation est tout indiquée, selon moi, dans la conjoncture économique actuelle.

Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre et pour la gouverne des députés, j'aimerais à présent joindre en appendice au hansard d'aujourd'hui un document budgétaire intitulé: Revue des opérations financières de l'État, 1971-1972. J'aimerais aussi annexer au compte rendu des tableaux supplémentaires exposant les besoins de trésorerie du gouvernement du Canada, les recettes et les dépenses du gouvernement fédéral sur la base des comptes nationaux, l'apurement de ces chiffres au regard de ceux qui ont été compilés sur la base des comptes publics, ainsi que le détail des recettes budgétaires.

res. Les données de ces tableaux s'appliquent aux années financières 1971-1972 et 1972-1973.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre vient de proposer que certains documents soient annexés au hansard. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Pour le texte des documents budgétaires intitulés: *Revue des comptes de l'État, 1971-1972, voir l'appendice.*

Voici les tableaux susmentionnés:]

BESOINS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (en millions de dollars)

	1971-72 Préliminaire	1972-73 Prévision*
<i>Opérations budgétaires</i>		
Recettes.....	14,145	15,670
Dépenses.....	-14,745	-16,120
Excédent (+) ou Déficit (-).....	-600	-450
<i>Opérations non-budgétaires nettes</i>		
A l'exclusion des opérations en devises étrangères.....	-1,003	-1,550
<i>Total des besoins financiers du gouvernement du Canada</i>		
A l'exclusion des opérations en devises étrangères.....	-1,603	-2,000
Montant requis à ce jour pour financer les opérations en devises étrangères.....	-485	+24 ⁽²⁾
<i>Total des besoins financiers du gouvernement du Canada</i>		
A l'inclusion des opérations en devises étrangères.....	-2,088 ⁽¹⁾	-1,976

*Les données présentées sous cette rubrique doivent être interprétées comme représentant le centre des bornes d'estimation.

⁽¹⁾Les «besoins financiers globaux» diffèrent des «besoins globaux de caisse» tels que défini dans les Comptes publics, parce que les opérations non budgétaires comprennent les obligations spéciales détenues par la Commission d'Assurance-chômage. Dans les comptes publics, les variations de ce portefeuille sont reflétées dans la variation nette de la dette non échue détenue par le public.

⁽²⁾Au 30 avril 1972.

RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LA BASE DES COMPTES NATIONAUX (en millions de dollars)

	1971-72 Préliminaire	1972-73 Prévision*
<i>A—Recettes</i>		
Impôts directs sur le revenu des particuliers.....	8,475	9,600
Impôts directs sur le revenu des sociétés.....	2,410	2,350
Impôts directs sur le revenu des non-résidents.....	280	305
Impôts indirects.....	4,640	5,100
Autres transferts de particuliers.....	5	5
Revenus de placement.....	1,520	1,590
Provisions pour amortissement.....	270	300
Recettes totales.....	17,600	19,250
<i>B—Dépenses</i>		
Biens et services courants.....	4,830	5,510
(Civils).....	(2,930)	(3,570)
(Défense).....	(1,900)	(1,940)
Transfert aux particuliers.....	5,050	5,720
Subventions.....	570	620

Aide en capitaux.....	180	250
Transferts courants aux non-résidents.....	240	260
Intérêts sur la dette publique.....	2,080	2,260
Transferts aux provinces.....	4,280	4,580
Transferts aux autres niveaux de gouvernement.....	140	150
Formation brute de capital.....	630	700
Dépenses totales.....	18,000	20,050
C—Excédent (+) ou déficit (-).....	-400	-800

*Les données présentées sous cette rubrique doivent être interprétées comme représentant le centre des bornes d'estimation.

RECETTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCORDANCE DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX (en millions de dollars)

	1971-72 Préliminaire	1972-73 Prévision*
1. Recettes budgétaires.....	14,145	15,670
<i>Déduire</i>		
2. Revenu de placements.....	-1,095	-1,160
3. Recettes du ministère des postes.....	-400	-460
4. Autres recettes budgétaires non fiscales.....	-116	-140
	(-1,611)	(-1,760)
5. Impôt sur le revenu des sociétés, excédents d'impôt à percevoir (+) ou de perception (-).....	-3	-200
<i>Ajouter</i>		
6. Recettes de caisses d'assurance sociale et de pensions du gouvernement.....	3,175	3,530
<i>Revenus de placements du gouvernement</i>		
7. Intérêt sur prêts, avances et placements.....	620	650
8. Intérêt perçu sur les caisses d'assurance.....	475	510
9. Bénéfices avant impôts (montant net après affectation des pertes) des sociétés commerciales de l'État.....	425	440
	(1,520)	(1,600)
10. Provisions pour amortissement.....	270	300
11. Divers ⁽¹⁾	104	110
12. Total des recettes sur la base des comptes nationaux.....	17,600	19,250

*Les données présentées sous cette rubrique doivent être interprétées comme représentant le centre des bornes d'estimation.

⁽¹⁾Ces divers redressements représentent les impôts perçus des compagnies d'assurance, divers impôts indirects, divers transferts sur des particuliers et le redressement pour la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les recettes de la période supplémentaire sont reportées à l'exercice financier suivant.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCORDANCE DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX (en millions de dollars)

	1971-72 Préliminaire	1972-73 Prévision*
1. Dépenses budgétaires.....	14,745	16,120
<i>Déduire</i>		
2. Transferts budgétaires aux caisses et agences ⁽¹⁾	-632	-570
3. Dépenses du ministère des Postes.....	-412	-460
4. Déficit des sociétés commerciales de l'État.....	-98	-100
5. Réserves et défalcatons.....	-52	-50
6. Achat de biens de capital existants.....	-30	-10
7. Postes de recettes budgétaires affectés en contrepartie de dépenses budgétaires ⁽²⁾	-69	-60
	(-1,293)	(-1,250)

Ajouter

8. Dépenses de caisses d'assurance sociale et de pensions du gouvernement.....	3,565	4,170
9. Dépenses des caisses et sociétés de l'État ⁽¹⁾	610	660
10. Provisions pour amortissement.....	270	300
11. Divers ⁽²⁾	103	50
12. Dépenses totales sur la base des comptes nationaux.....	18,000	20,050
13. Excédent (+) ou déficit (-), sur la base des comptes nationaux.....	-400	-800
14. Excédent (+) ou déficit (-), sur la base budgétaire.....	-600	-450

*Les données présentées sous cette rubrique doivent être interprétées comme représentant le centre des bornes d'estimation.

⁽¹⁾Dans les comptes nationaux, les crédits budgétaires alloués aux diverses caisses et sociétés sont remplacés par les dépenses faites par ces caisses et sociétés.

⁽²⁾Ce poste se compose principalement de recettes provenant de la vente de biens et services par l'État. Ces ventes apparaissent comme dépenses du secteur privé et sont déduites afin de ne pas être comptées deux fois.

⁽³⁾Ce poste comprend le redressement de la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les dépenses en biens et services de la période supplémentaire sont divisées entre années fiscales consécutives; la plupart des autres dépenses sont reportées entièrement à l'exercice financier suivant.

RECETTES BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

(en millions de dollars)

	1971-72 Préliminaire	1972-73 Prévision*
Impôt sur le revenu des particuliers.....	5,949	6,850
Impôt sur le revenu des sociétés.....	2,200	2,320
Impôt des non-résidents.....	280	300
Impôt sur les biens transmis par décès.....	135	100
Droits de douane.....	970	1,080
Taxe de vente.....	2,000	2,240
Autres droits et impôts.....	1,000	1,020
Total des recettes fiscales.....	12,534	13,910
Recettes non fiscales.....	1,611	1,760
Total des recettes budgétaires.....	14,145	15,670

*Les données présentées sous cette rubrique doivent être interprétées comme représentant le centre des bornes d'estimation.

[Français]

L'hon. M. Turner: Si l'on envisage maintenant l'avenir, d'abord dans la vaste optique de l'économie mondiale, les perspectives sont encourageantes. Au premier plan apparaissent les perspectives propres à nos partenaires commerciaux. Dans le monde restreint où nous vivons, le Canada ne saurait prospérer si les autres pays déclinent. Nous espérons que l'économie des États-Unis connaîtra une croissance beaucoup plus forte que l'an dernier. Dans le processus cyclique, ce pays semble, en général, devancer d'une phase l'Europe et le Japon. Et même alors, le taux de croissance de ces pays devrait aussi s'avérer, somme toute, plus rapide cette année que l'an dernier. Ces facteurs contribueront au progrès de notre propre économie.

Bien sûr, tout n'est pas fait à la suite de la crise financière et commerciale de l'automne dernier. Même si une plus grande stabilité s'est produite sur les marchés des

[M. l'Orateur.]

devises en général, il reste à élaborer la réforme fondamentale du régime monétaire international. Le gouvernement canadien attache la plus grande importance et la plus haute priorité à ce travail. Tout en prévoyant des changements majeurs, nous voulons une réforme évolutive plutôt qu'un régime tout à fait nouveau. A notre avis, les discussions et négociations complexes requises sur plusieurs plans sauront mieux se dérouler sous l'égide du Fonds monétaire international. Le Canada prévoit y œuvrer à part entière, et je dois, demain soir, prononcer un discours sur le sujet à la Conférence monétaire internationale, à Montréal.

• (2130)

Il reste encore à faire du côté des accords commerciaux. Les principaux pays industrialisés sont maintenant convenus d'entreprendre une série de consultations commerciales exhaustives l'an prochain. Le Canada y participera d'une manière aussi constructive que possible, conscient des avantages que nous vaudrait un commerce plus libre et multilatéral. Il nous reste aussi à régler le plus tôt possible certaines questions bilatérales bien précises avec les États-Unis.

[Traduction]

Passons maintenant à l'économie canadienne en particulier. Nous prévoyons une croissance encore plus forte que celle de l'an dernier. En 1971, nous avons obtenu un taux de croissance supérieur à la tendance à long terme. Nous ferons encore mieux cette année. J'ai parlé de la force financière fondamentale des consommateurs. La croissance sera donc marquée sur le plan des dépenses à la consommation. En conséquence, je prévois que les placements dans les stocks, qui sont actuellement inférieurs à la norme, seront considérables. Je prévois que les investissements des entreprises seront plus élevés que l'indiquaient les prévisions publiées récemment et, compte tenu de l'impulsion que fournit l'exposé budgétaire de ce soir, ils seront encore plus considérables que l'an dernier, notamment en ce qui concerne les machines et l'outillage. Tout porte à croire que nous aurons une autre année active dans le domaine de l'habitation.

Les exportations aussi seront plus élevées que l'an dernier, par suite de la force économique croissante des pays auxquels nous vendons nos produits. Toutefois, l'essor de notre économie fera augmenter nos importations et notre balance commerciale sera tout probablement inférieure à celle de cette année et notre compte courant, déficitaire.

Nous comptons sur une hausse sensible de l'emploi et tous les indices jusqu'ici cette année viennent confirmer ces prévisions. En mars dernier, il y avait 330,000 travailleurs canadiens de plus qu'en 1971.

Je crois que la moyenne du chômage diminuera au cours de l'année, bien que les fluctuations mensuelles de la population active se maintiendront probablement et se traduiront par une courbe irrégulière du taux de chômage.

Des tendances variées se font sentir dans le domaine des prix. L'accroissement de la demande et la baisse de la productivité provoqueront des hausses de prix. Il se peut que le coût des importations augmente moins que l'an dernier. Nous ne prévoyons pas cette année une augmentation du prix des aliments aussi rapide que celle de l'an dernier et la tendance actuelle nous encourage à le croire.

En résumé, je prévois qu'on réussira cette année à réduire le chômage. Il devrait y avoir beaucoup plus d'emplois que l'an dernier. Plus de biens et de services seront fournis et utilisés par les Canadiens. A vrai dire, je m'attends à ce que notre taux réel de croissance soit de l'ordre de 6 ou 6½ p. cent en 1972. Bref, je m'attends à une année de grand progrès.

Depuis quelques années, monsieur l'Orateur, presque toutes les nations industrialisées du monde ont traversé une crise d'adaptation difficile et pénible. Le Canada n'a pas fait exception. Dans l'ensemble, toutefois, on constate que nous nous en sommes tirés mieux que la plupart des autres pays. En examinant le rendement réel des dix principales nations industrialisées, on s'aperçoit que la croissance de ce rendement au Canada en 1971 a été plus forte que partout ailleurs, sauf au Japon, et le double de celle des États-Unis. La hausse des prix fut nettement plus faible que dans tout autre pays industrialisé. La hausse de l'emploi, qui s'établissait l'an dernier à 2½ p. cent, a été bien supérieure à celle de presque tous les autres pays industrialisés, et quatre fois plus forte que celle des États-Unis. Mais compte tenu de l'augmentation rapide de notre population active, cela n'était pas encore assez.

Depuis deux ans, l'économie s'est développée à un rythme accéléré grâce aux puissants stimulants fiscaux et monétaires du gouvernement fédéral. Divers programmes et politiques provinciaux l'ont encore stimulée. Tout indique que les Canadiens en général, et les hommes d'affaires en particulier, reprennent confiance dans la possibilité d'une croissance économique forte et soutenue l'an prochain.

A mon avis, cette confiance en l'avenir sera encore renforcée par les mesures que j'ai annoncées dans mon exposé ce soir. Cela est particulièrement vrai des réductions considérables proposées de la charge fiscale des secteurs d'importance critique de notre économie, les industries de fabrication et de transformation. Cette impulsion aidera puissamment ces industries en situation difficile. Ces mesures inciteront nos fabricants et nos transformateurs à augmenter leurs emplois, leur production et leurs investissements. Moi-même, et les autres Canadiens compterons beaucoup sur eux pour réaliser les promesses de ce budget.

Des millions de Canadiens profiteront aussi personnellement des modifications que j'ai proposées ce soir pour majorer l'allocation de supplément afin que les pensions des vieillards et des anciens combattants suivent le rythme du coût de la vie, pour augmenter encore le montant de l'exemption fiscale des vieillards, des aveugles et des invalides, et pour accorder des dégrèvements fiscaux appréciables à l'égard du lourd fardeau financier de l'éducation et de la formation.

Monsieur l'Orateur, je voudrais pouvoir faire tout à la fois. Chaque député, j'en suis certain, s'il était à ma place, aurait une longue liste de priorités, de modifications à apporter, d'injustices à réparer. La vérité toute nue est qu'on ne saurait tout faire à la fois, ne disposant tout simplement pas des ressources nécessaires. La politique fiscale n'est pas de portée illimitée. Les stimulants et les réajustements ont une fin. J'ai été conscient des contraintes qui m'étaient imposées: faire le plus possible pour

stimuler l'économie, favoriser la création d'emplois et redresser les injustices, mais d'une façon et à un rythme aptes à ne pas surchauffer l'économie. J'ai dû résister à un bon nombre de tentations d'inspiration bienveillante, de crainte de déclencher une crise inflationniste. Voilà ce que j'entendais lorsque j'ai dit que je m'efforcerais de présenter un budget sérieux, un budget conciliant l'expansion et les emplois avec une stabilité raisonnable des prix. Les mesures que j'ai proposées à la Chambre des communes ce soir demeurent, j'en suis persuadé, du domaine d'une action fiscale responsable. Les mesures que j'ai annoncées ce soir, aideront, je crois, à répondre aux besoins qui méritent la plus haute priorité: l'allègement partiel du fardeau financier de bon nombre de Canadiens et la création d'emplois permanents bien rémunérés. Je veux maintenant déposer les résolutions des voies et moyens et demander à la Chambre d'approuver le budget.

[Note de l'éditeur: L'avis de motion des voies et moyens figure aux Procès-Verbaux d'aujourd'hui.]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le ministre des Finances (M. Turner) que je connais depuis des années— nous étions, il y a de nombreuses années, étudiants dans la même institution—de son très volumineux budget bien que je crains qu'il n'ait eu que l'embarras du choix. Selon un de mes collègues, il ne s'agit pas nécessairement du budget pondéré évoqué par le ministre mais plutôt d'un budget «réparateur».

Pour parler sérieusement, je pense que, lorsque nous quitterons le Parlement, nous nous rendrons tous compte qu'au moment où le ministre parlait d'un sujet très important, et qui affecte le Canada, d'autres ont parlé d'événements différents qui rendront une bonne partie de ce budget tout à fait hors de propos et dont les conséquences contribueront beaucoup à réduire l'importance des déclarations du ministre. Je veux parler d'événements qui se déroulent à l'étranger. Je ne voudrais pas me livrer à un exposé déjà prononcé ailleurs ni faire allusion à la très délicate situation internationale provoquée par les récentes décisions du gouvernement américain dont nous ne manquerons pas d'entendre parler prochainement.

• (2140)

Cet exposé budgétaire contient quantité de suggestions visant à réparer les dommages et à mettre fin à des insuffisances qui existent depuis longtemps. Je regrette que le précesseur du ministre ne soit plus à la Chambre car j'aurais aimé qu'il entende ces remarques. Quiconque ne serait pas trop charitable pourrait se montrer très cynique envers ce budget. Je dirais qu'il ne contiendrait rien s'il ne s'agissait d'une année d'élection. Depuis deux ans les députés siégeant en face du premier ministre (M. Trudeau) n'ont cessé de voter contre des résolutions de l'opposition concernant les pensions de vieillesse et la clause d'indexation de 2 p. 100, les limites appliquées au supplément de revenu garanti et aux pensions des anciens combattants ainsi que le supplément de 2 p. 100 à cet égard. Ils n'ont cessé de voter contre ces mesures et de les dénigrer dans leurs discours tant à la Chambre qu'à l'extérieur.

Des voix: Bravo!